



**Commune de TRIVY**

**Tel. : 03 85 50 26 49**

**Mail : secretariat@trivy.fr**

**PROCÈS VERBAL N°04 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT- CINQ

**Le jeudi 3 juillet à 20h30,**

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Chantal WALLUT, Maire.

Présents : WALLUT Chantal, ROZIER Jean-Michel, GIROD Fabien, DEVIF Laurent, AUBLANC Martine, ROZIER Jean-Claude, CHACHUAT Marie-Thérèse, VIGNERESSE Geneviève, THIEBAUD Marc et PERRIER Marie – Claude.

Absent : EL MAHRAOUI Abdelkhalek

Secrétaire de Séance : Monsieur ROZIER Jean-Michel

**1) Approbation du Procès-Verbal du conseil du 16 mai 2025 avec suppression de la répétition « sous la présidence de »**

**2) Délibérations**

- La commune a besoin de faire une délibération pour signifier qu'elle accepte de recevoir les dons : habitants, associations afin de pouvoir justifier leur encaissement à la trésorerie.... Accepté à l'unanimité
- Les pompiers doivent renouveler les BIP : ceux-ci sont subventionnés par le SDIS ; Nous pouvons les enregistrer en investissement : le SDIS prend en charge 80% de la facture et la TVA peut être récupérée. D'où une prise en charge totale de la dépense. Accepté à l'unanimité
- La chambre froide et la cuisinière de la salle Pierre Terrier, après 40 ans de bons services, ont été remplacés. L'ancienne cuisinière intéresse A.A, qui assure, entre autres activités, depuis des années le "méchoui" du village, il est donc proposé de lui donner cette cuisinière en remerciement de son aide. Il propose de donner des terrines pour la prochaine collation de la marche nocturne du 22 juillet. Accepté à l'unanimité



**Commune de TRIVY**

**Tel. : 03 85 50 26 49**

**Mail : secretariat@trivy.fr**

**3) Décisions**

- Le prochain recensement aura lieu en janvier 2026 / Notre secrétaire peut assurer la coordination ; reste à trouver un agent recenseur.  
Proposition de demander à A.D si cela peut l'intéresser : il s'agit de déposer les formulaires dans les boîtes aux lettres et de les récupérer pour ceux qui ne répondent pas par Internet. Une rémunération est prévue pour ce service.
- Une réunion a eu lieu sur le chemin des têtes pour prévoir les travaux, : étaient présents les maires de Verosvres et Trivy, le cantonnier de Verosvres, le premier adjoint de Trivy et un ancien adjoint compétent dans ce domaine. L'entreprise Balland de Montmelard fera un devis qui devra respecter les consignes laissées par l'expert judiciaire, en particulier sur les ruissellements. Une limite de tonnage sera fixée à 19T pour les usagers de cette route.  
A ce sujet, les fonds ont été versés par l'assurance adverse le GAN, sur le compte de la mairie, via notre avocate, pour un montant de 24K€, le dossier est donc clos.
- Une erreur a été faite sur le salaire de notre technicienne de surface qui a perçu 80 Euros de trop (au total sur 6 mois). Après discussion, il est décidé de ne pas lui demander de remboursement.
- Investissements:
  - Le projet de jeux d'enfants pour renouveler ceux en place, non dans les normes de sécurité et dangereux, est validé après présentation de plusieurs solutions : nous optons pour le jeu C14, un jeu gratuit pour plus petit est proposé : à confirmer.
  - D'autre part, la monobrosse utilisée actuellement pour la salle P.T, donne des signes de faiblesse : son remplacement est souhaité : un devis a été proposé pour 2.900€ ht ; le matériel a été testé sur place et est bien adapté.  
Le coût est important : un deuxième devis sera demandé.
- Repas du village : proposition est faite d'orienter les participants, par des couleurs vers des tables pour faciliter les échanges et la connaissance des uns et des autres. Un projet sera fait dans ce sens. A.A se charge du "cochon" et l'apéritif est offert par la commune. Une invitation sera remise en main propre aux nouveaux habitants.
- Chemin des grandes verchères : ce chemin, dans la partie pentue est constamment détériorée par les pluies. Accord a été donné à l'entreprise Thivent, sur le budget communautaire, pour une remise en état ; les propriétaires riverains prennent en charge les aménagements qui les concernent.
- Marche nocturne : 22 juillet : le circuit sera validé très prochainement : désaltération prévue au cours du trajet et une collation sera offerte à l'arrivée : reste les incertitudes de la météo.



**Commune de TRIVY**

**Tel. : 03 85 50 26 49**

**Mail : secretariat@trivy.fr**

**4) Informations**

- Lors de sa dernière réunion, le Sivos, le 30 juin, a validé le prolongement du contrat de la cantine à un euros, pour 24 enfants dont 7 à Trivy, pour une durée d'un an soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 25/26; Les familles dont le quotient familial est égal ou en dessous de 1000 pourront bénéficier de cet avantage : les autres familles paieront le repas à 5€; à noter toutefois que le prix de revient du repas a été évalué à 6.9€ (hors fluides) : les communes prennent donc à leur charge la différence.
- Le circuit du rallye de Matour qui depuis plusieurs années passait par notre commune, ne la traversera pas cette année.
- L'association "Bouge ton coq" propose son aide pour la mise en place d'une épicerie solidaire sur la commune. Pour Trivy, il semble peu raisonnable de l'envisager pour ne pas nuire à l'épicerie de Dompierre.
- Challenge de la mobilité : Proposition de s'inscrire pour participer à ces circuits : documents à disposition en mairie
- Manifestations : les associations APVG (Association de protection de la Grosne) et LASC (Les amis de Sainte Cécile) demandent à la comcom, d'organiser une réunion pour les habitants en vue d'expliquer le projet d'extension de la carrière de Ste Cécile qui est représenté sous une forme un peu différente : information sera donnée en temps voulu.
- Réforme électorale : plusieurs maires ruraux proposent d'envoyer un courrier aux parlementaires pour modifier la loi qui vient d'être votée et qui impose la parité dans les communes et des scrutins de listes *sans panachage* : *il est aussi proposé de devenir commune correspondante pour relayer ce projet* : après réflexion, il est proposé que le maire se positionne mais pas au nom du conseil municipal.
- Travaux à envisager sur la commune : liste à présenter au prochain conseil. Des panneaux pour déjections canines ont été posés pour donner suite aux problèmes lors des marches.

**Séance levée à 22h40**

**Prochain conseil : jeudi 4 septembre à 20h00 : salle de la mairie**

Le Secrétaire,  
ROZIER Jean-Michel

Le Maire,  
Chantal WALLUT,

